



Résiliation pour défaut de paiement/ second conducteur

Par **minifleurs**, le **10/05/2012 à 18:08**

Bonjour,

J'ai acquis mon véhicule en décembre 2008 (carte grise à mon nom) . Le souscripteur de l'assurance était mon mari, je figurais en second conducteur.

En décembre 2010 l'assurance nous a résilié notre contrat pour défaut de paiement.

Ma question est qui est impacté par cette résiliation le souscripteur et les éventuels conducteurs sur le contrat? ou uniquement le souscripteur?

Merci pour votre réponse.

Bien cordialement,